

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021**

**DELIBERATION N°2021.00229**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA  
REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 9  
Nombre de voix : 60

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 juin 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 02-042-24620770-20210610-02021002290

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

En matière d'habitat social, le Programme Local de l'Habitat oriente l'action de la Métropole vers le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale, son renouvellement et sa réhabilitation.

Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat prévoit ainsi de soutenir :

- la démolition du parc HLM déqualifié situé dans les quartiers du Contrat de Ville ;
- la reconstitution d'une partie de l'offre HLM démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers du Contrat de Ville ;
- la production de résidences HLM qui participent à l'accueil de publics spécifiques, au renouvellement du tissu immobilier existant ou au rééquilibrage territorial de l'offre HLM ;
- la réhabilitation thermique du parc HLM.

Le Conseil Métropolitain, lors de sa séance du 23 mai 2019, a adopté des modalités de soutien de droit commun à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux.

Pour rappel, la Métropole soutient à hauteur de 3 500 € par logement, les logements locatifs sociaux qui, après travaux de réhabilitation thermique, ne sont plus en étiquette Energie E, F, G du diagnostic de performance énergétique (consommation d'énergie inférieure à 231 kWh/m<sup>2</sup>/an) et soit atteignent l'étiquette A, B ou C (hors logements déjà dans ces classes), soit obtiennent un gain minimum de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an.

En cas de besoin, les critères de priorisation suivants pourront être utilisés : volume de logements, ambition thermique, couplage avec des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors, couplage avec des travaux d'amélioration dans les logements (hors travaux de mise aux normes), loyer inchangé dans les communes de type 2 de la Convention Intercommunale d'Attribution.

Les bénéficiaires du soutien financier de la Métropole sont les organismes de logement social agréés par l'Etat (Offices Publics de l'Habitat, Entreprises Sociales pour l'Habitat, SA Union d'Economie Sociale...).

Sur la base de ces modalités de participation financière, il est proposé d'adopter une programmation.

Les opérations de l'OPH Habitat & Métropole font l'objet d'une délibération spécifique, conformément au protocole d'aide conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et validé par le Conseil Métropolitain lors de sa séance du 05 octobre 2020.

La programmation (hors Habitat & Métropole) compte cinq opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux situées dans cinq communes et portées par trois organismes de logement social pour un total de 104 logements.

Le soutien financier de Saint-Etienne Métropole à l'ensemble des opérations est de 364 000 €.

Il est précisé que, pour chaque opération, l'organisme de logement social bénéficiaire supporte au moins 20 % du coût d'opération.

Les opérations soutenues financièrement par Saint-Etienne Métropole feront l'objet d'une convention signée avec chaque organisme de logement social bénéficiaire précisant les modalités de versement de la subvention métropolitaine. Le paiement se fera en dix annuités.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide la programmation présentée et le montant de la participation financière de la Métropole à hauteur de 364 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de participation financière avec chaque bénéficiaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération ONA, destination LLSR3 du budget habitat sur les exercices 2021 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**PROGRAMMATION DE SOUTIEN DE DROIT COMMUN A LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

<b>Bailleur social</b>	<b>Adresse de l'opération</b>		<b>Nombre de logements</b>	<b>Montant de subvention</b>
Cité Nouvelle	Andrézieux-Bouthéon	"Mermoz", 7-9 rue Christophe Colas	8	28 000 €
Immobilière Rhône-Alpes	Saint-Etienne	"Augustin Thierry" (X740L), allée B, 30 boulevard Augustin Thierry	20	70 000 €
Immobilière Rhône-Alpes	Lorette	"Durafour I" (Y029L), 7 rue Antoine Durafour	3	10 500 €
Immobilière Rhône-Alpes	Rive-de-Gier	"Haut des Combes" (Y053L), 10 rue le Haut des Combes (tour)	43	150 500 €
Loire Habitat	Saint-Jean-Bonnefonds	"Revollier", 16 rue Claude François Revollier	30	105 000 €
<b>Total</b>			<b>104</b>	<b>364 000 €</b>